

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

Objet de la Délibération
n°2024-0028

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MARS 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LÉBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 21 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Mme Stéphanie FLÉGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY à compter de 19h50

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Servane GESRET

Date de la convocation et d'affichage : 22 mars 2024

		Nombre de Membres	
Afférents au Conseil Municipal...		En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23		23	22

- TRAVAUX

- SERVICE TECHNIQUE ET MEDIATHEQUE

Un devis est présenté pour un véhicule utilitaire électrique blanc avec une autonomie de 200 km qui servira à la médiathèque et sera intégré à la demande de subvention du dossier médiathèque pour un montant de 18 297.76 € HT.

AVIS DE LA COMMISSION : la commission donne un avis favorable au devis de l'entreprise Perspectives Presse pour un montant de **18 297.76 € HT** pour l'achat d'un véhicule électrique qui sera intégré au dossier de demande de subvention du projet de médiathèque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acheter ce véhicule pour un montant de 18 297.76 € HT.

La secrétaire de séance, Servane GESRET

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

